



Succession et changement de propriétaire

Par **fabiehcs**, le **12/02/2009** à **18:22**

bonjour,
Mon propriétaire est décédé il y a ququs mois ; ses 2 petits enfts en sont les héritiers. Le concubin de la petite fille est "très gourmand"....il ns dit qu'il va faire des travaux dans l'appartement au dessus de chez nous pour qu'ils s'y installent; je pense que c pour ns forcer la main soit à partir soit à acheter (il sait très bien que ns ne pouvons pas acheter au prix qu'il a donner). Tant que la succession n'est pas réglée, est il en droit de faire ça, puisque, à priori, tant que la succession n'est pas réglé, rien ne leur appartient vraiment ???

Par **Paula**, le **13/02/2009** à **16:10**

Bonjour,
Il faut, en effet, attendre la liquidation de la succession par le Notaire et après on voit venir. Amitiés

Par **fabiehcs**, le **15/02/2009** à **17:27**

Bonjour,
Merci pour cette réponse rapide...c ce que ns pensions....
Du nouveau, en fait ils pensent effectivement faire des travaux ds l'appartement au dessus de ns, pour y vivre ds un premier tps, en faisant faire les travaux ds le mas d'a coté, puis louer l'appart une fois ceux du mas fini. Elle ns laisse un peu de tps pour débarrasser nos affaires des parties communes, et après, désire un trousseau de clé (avant la fin de la succession) pour pouvoir rentrer ds ces parties et accéder à l'appart pour faire les trvx.
Ns pensons que c une manoeuvre d'intimidation, je suis écoeurée par tout ça.....mais 'les nouveaux' riches n'ont aucun sens des réalités, ils vont se faire en----- par tout les rapaces qui sont autour !
Elle dit qu'elle est

propriétaire déjà, avc son frère, malgré que la succession ne soit pas liquidé....enfin, tout cela est décevant, car ns ne savons pas vraiment ce qu'ils veulent, mis a part le "fric"!!!!rnAmitiées